

SNTRS Informations

CGT

**Bulletin de Liaison
du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique –**

Edité par nos soins — C.P. n°50099 — Directeur de la Publication : Jean OMNÈS — 25, rue de Chevreuse, 91400 Orsay
Tél. 01.69.07.60.13 — Télécopie 01.69.07.50.05 — Courrier Electronique : SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

Supplément N° 9 J

Mercredi 16 décembre 1998

7,00fr.

INSERM

Bonnes Fêtes
à tous

SOMMAIRE

<u>Pages 2/3</u>	EDITO de J.P. Bazin
<u>Page 4</u>	Compte Rendu délégation Intersyndicale à Matignon du 3/12/1998
<u>Pages 5/6</u>	Lettre-Pétition à Jospin : A FAIRE SIGNER et à RENVOYER au SNTRS-CGT
<u>Pages 7/8</u>	Tract « L'INSERM sous la coupe d'Allègre » à DIFFUSER
<u>Pages 9/10</u>	Résultats des élections aux CSS 1998
<u>Pages 11 à 13</u>	Listes des candidats SNTRS-CGT aux élections aux CSCRI
<u>Page 14</u>	APPEL A CANDIDATURES : Elections au Conseil Scientifique et au CNAS du CAES
<u>Pages 15/16</u>	Compte Rendu du CTPC du 19/11/98 (Frida Wanstok)
<u>Page 17</u>	Compte Rendu du CA du 10 décembre 1998 Compte Rendu de la Commission Formation Inserm du 30/11/98
<u>Page 18</u>	Lettre ouverte à Griscelli sur l'expertise collective « Risques Génétiques et Travail » INSERM-INRS

EDITO

Le Gouvernement de la Gauche refuse toujours le débat national suivi de négociations, que la majorité des syndicats et la communauté scientifique revendiquent. Pour le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le débat a bien lieu, témoin les discussions sur le texte du décret organique du CNRS ... Pour les conseillers du Premier Ministre, l'affaire est en cours, rien n'est encore décidé ... sauf les orientations décidées lors du Conseil Interministériel sur la Recherche et la Technologie de Juillet 1997 ... Au CNRS, la « communauté scientifique » a pris les choses en main, il semble que celle de l'INSERM veuille emboîter le pas (une réunion des présidents des ex-CSS a eu lieu le 10 décembre).

Le SNTRS-CGT n'est pas engagé en tant que tel dans ce processus, bien que chacun au niveau de son laboratoire, et les élus au Comité National sont fortement incités à participer aux débats. En tant que syndicat, nous ne voulons pas être prisonnier de ce qui sortira du processus. Nous demandons toujours **le retrait de tous les textes** constituant le dispositif de recherche et son financement, **préalablement** à toute discussion avec le ministère. Ce n'est pas une position négative car **nous avons de nouvelles orientations à proposer** pour améliorer le système de recherche et l'adapter à la révolution scientifique que nous vivons et qui ne fera que s'accroître au cours des années à venir.

Il est vrai que nous n'avons pas de contre-projet à opposer au ministre, ce n'est pas notre rôle.

Nous attachons beaucoup d'importance à la démocratie à tous les niveaux de l'organisation de la recherche, la faire progresser, c'est pour nous, une condition nécessaire pour améliorer son fonctionnement, la **transparence** et la **qualité de l'évaluation**, assurer la **place légitime** qui revient aux Doctorants, aux post-Doctorants (ils existent), aux ITA, aux chercheurs, aux enseignants-chercheurs, ...

La démocratie représentative est mise à mal à tous les niveaux de l'organisation de la

Recherche : Comités sans élus, coordinations nationales, ou instances scientifiques vidées de leurs prérogatives.

L'INSERM est devenu un avion sans pilote, comme si l'administration de cet organisme était devenue superflue ; commander n'importe quel produit devient une véritable course au trésor avec des règles imposées par des Ministères qui ne connaissent pas les contraintes de la recherche; Allègre ira-t-il jusqu'à nous imposer la qualité du papier hygiénique !

Les Comités Techniques Paritaires sont convoqués avec un ordre du jour qui parvient aux élus 3 jours avant la date de réunion (notre représentant a refusé de voter), ou avec un ordre du jour portant sur le budget de la Formation Permanente sans information aucune sur ce budget ...

La manière dont a été conduite la négociation de la convention INSERM/Université est pour nous l'illustration de ce qu'il ne faut pas faire.

La Convention INSERM/Université.

La convention cadre INSERM/Université qui a été signée par le Directeur de la Recherche, le vice-président de la CPU et le Directeur Général de l'INSERM, le 16 Novembre 1998, en dehors de toute négociation avec les organisations syndicales représentatives de l'INSERM ou de l'Université, confirme notre analyse du rôle qui sera dévolu à l'Université dans le redéploiement du système de recherche.

Les décrets des EPST ne seront que la résultante d'un ensemble de textes, décrets ou lois qui forment le corps de la réforme du système de recherche.

Les conventions particulières, signées entre les Présidents d'Universités et le Directeur Général de l'INSERM permettront d'appliquer à l'INSERM, en relation avec le plan quadriennal, la stratégie de l'Université émanant des ministères. C'est donc le président d'université qui aura la haute main sur les créations d'unités mixtes qui devront s'inscrire dans la stratégie locale. Les Directions d'unités, les moyens et la **mutualisation des personnels** seront également sous la coupe de l'Université et ceci

sans instance de régulation. On sait par ailleurs qu'une réforme du statut des ITA permettant cette mutualisation est en préparation au ministère. Il est à parier que les instances de l'INSERM n'auront plus la possibilité de donner leur avis sur des créations d'unités, mais seulement sur leur affiliation.

On peut craindre un **retour à des pratiques mandarinales hospitalo-universitaires** en ce qui concerne l'INSERM. D'ailleurs, comment les chercheurs pourront-ils postuler à des postes de Direction d'unité, dans la mesure où le ministre de la recherche souhaite limiter leur carrière à 10 ans et que la conduite d'un projet d'unité s'inscrit dans la durée ...

Dans la convention cadre, l'évaluation nationale comparative des unités disparaît pour faire place à une « unicité d'évaluation » menée avec des procédures « allégées », c'est à dire, probablement sans visite d'une commission nationale sur place.

Faire jouer la Démocratie, c'est participer aux différentes élections, nous appelons à faire campagne et à VOTER et à FAIRE VOTER pour les listes soutenues par le SNTRS-CGT pour les CSCRI.

Les élections au **Conseil Scientifique** (dépôt des listes le 29 janvier 1999) et au **CAES** vont bientôt avoir lieu, nous faisons **appel aux candidatures.**

Il est plus que jamais important **de faire vivre la démocratie.**

Bien sûr, il faut maintenir la pression en participant aux actions, notamment en faisant **signer la Lettre-Pétition à Jospin.**

Nous allons proposer une **action Nationale** et pourquoi pas une grève avec des modalités à définir.

J.P. Bazin 8 Décembre 1998

***Le Bureau de la section INSERM du SNTRS-CGT
vous souhaite de Joyeuses Fêtes
de fin d'Année
et une Année 1999
pleine de réussite et d'espoir !***

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA DELEGATION CHEZ JOSPIN
ETABLI PAR Alain ROQUES POUR LA FERC-CGT**

Une délégation de l'intersyndicale Recherche - Enseignement Supérieur (CGT, FO, CFDT, FSU, CGC, SUD, UNEF-ID, CEC) a été reçue lors de la manifestation parisienne du 03 décembre 1998 par deux conseillers du Premier Ministre pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur.

La délégation a posé les 3 questions suivantes, formulées à partir de la lettre ouverte à Lionel Jospin :

Nous vous demandons, M. le 1^{er} Ministre, de retirer tous les projets de texte portant sur la réforme du système de recherche, d'arrêter leur mise en application directe ou déguisée qui a lieu actuellement au CNRS et dans les autres EPST, et de reporter les prochains comités interministériels qui y sont consacrés.

De plus, nous vous appelons à tenir compte des résultats du débat national qui s'engage dans les établissements associant l'ensemble de la communauté scientifique et à favoriser sa mise en œuvre.

Nous vous demandons d'abandonner la politique de gel de l'emploi scientifique, qui est mise en place à travers le budget 1999. Nous soulignons que toute obligation d'enseigner qui serait imposée aux chercheurs se traduirait par une fermeture des débouchés en terme d'emplois statutaires pour les doctorants.

Réponse des conseillers :

Retirer les projets de décrets ? Pour le moment, nous ne sommes saisis d'aucun texte à Matignon. Bien sûr, s'il arrive ici, on en discutera, mais pour l'instant ce n'est qu'un avant-projet. Le ministre a demandé aux Présidents des organismes de porter ces textes et de les faire évoluer. En ce sens, le débat a progressé puisque la version actuelle du texte CNRS n'est plus la même que celle de départ. Nous vous incitons à continuer le débat. Pour notre part, le seul texte que nous ayons à assumer est celui qui est sorti du Comité Interministériel sur la Recherche (CISRT) du 15 Juillet. Quant aux prochains CISRT prévus, ils ne sont pas consacrés aux projets de réforme en cours, mais à examiner certains secteurs comme Sciences du Vivant, SHS, Technologies de l'information...

Les lettres de cadrage aux directions d'organisme qui organiseraient l'application anticipée de ces projets ? C'est normal qu'il y en ait, c'est le rôle de l'Etat, mais nous ignorons tout de leur contenu.

Quant au budget, il est en progression par rapport à ce que l'on avait connu par le passé.

Nous leur avons fait remarquer que le Ministre Allègre avait réussi à souder la totalité des organisations syndicales et la grande majorité de la communauté scientifique contre son texte, qui n'est soutenu que par quelques individus isolés, ne représentant qu'eux-mêmes. Comme il est difficile de gouverner contre la majorité de la communauté, le Premier Ministre pourrait prendre une mesure d'apaisement en retirant les projets et en arrêtant leur application anticipée. Ainsi seraient créés les conditions d'un réel débat sur l'avenir du service public de recherche et d'enseignement supérieur.

Réponse :

Si on avait voulu agir de manière autoritaire, le texte serait déjà sorti. Rien n'est arrêté, la concertation continue, par exemple via la réunion du 14 Décembre du Comité National (sic !).

Conclusion : MM. Allègre et Jospin semblent avoir du mal à prendre conscience de l'hostilité généralisée à leurs projets. Une seule solution : **renforcer la mobilisation unitaire autour de la signature massive de la lettre ouverte dans toutes les unités, laboratoires et services des ESPT et Universités.**

**LETTRE OUVERTE DES ORGANISATIONS SYNDICALES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
AU PREMIER MINISTRE**

Paris, le 23 novembre 1998

Monsieur Lionel JOSPIN
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre

La recherche scientifique et le développement technologique permettent d'améliorer nos conditions de vie, d'autant que nous entrons dans une époque où les besoins culturels, sociaux et économiques induisent une exigence de développement des activités de recherche, dont la formation par et pour la recherche.

La recherche de base ne peut être prise en charge que par la collectivité car le secteur privé n'y consacre pas les investissements nécessaires. Les progrès s'appuient sur des recherches fondamentales entreprises, quelquefois plusieurs décennies auparavant, aussi bien dans l'enseignement supérieur que dans les grands organismes.

Les débouchés des recherches fondamentales ne sont pas toujours programmables. Une recherche publique bien organisée disposant de moyens nécessaires, n'éluant aucun domaine, est source d'innovations d'autant plus efficaces que les industries sont mieux préparées à les recevoir ; en la rendant captive des secteurs privé et caritatif, ce qui favorise la précarité de l'emploi scientifique, on hypothèque gravement son avenir, à l'heure où de nombreux thésards sont au chômage. Les quelques insuffisances françaises, montrées du doigt (microinformatique, biotechnologie...) pour mettre en cause tout le système existant, révèlent sans doute surtout la faiblesse de l'outil industriel dans ces domaines.

Pour qu'elle soit, à long terme, efficace, la recherche fondamentale doit être parfaitement bien organisée. La France s'est dotée, avec l'enseignement supérieur et les organismes puissants et mondialement reconnus tels que le CNRS, l'INSERM, l'INRA, le CEA, l'ORSTOM..., d'un service public de recherche qui fonctionne dans le cadre d'un partenariat équilibré qui doit s'étoffer. Ces organismes de recherche, construits au cours de ces 60 dernières années sont mis en danger par l'action de votre gouvernement. Sans aucune concertation préalable de la communauté scientifique et du parlement, votre gouvernement veut entreprendre une réforme de ces institutions.

Du fait d'une politique scientifique où les préoccupations à court terme l'emportent sur le long terme, indispensable en matière de recherche fondamentale, le ministère fragilise l'ensemble du service public de recherche en désorganisant les organismes de recherche. Il tend à réduire les grands organismes au statut d'agence de moyens. Il remet en cause la démocratie des instances scientifiques où se trouvent des élus du personnel. Il abandonne la possibilité d'une carrière avec un statut de chercheurs à temps plein et il précarise encore davantage les personnels, notamment à travers le projet de mutualisation entre EPST et Université pour les ITA et les IATOS.

En instaurant un pilotage autoritaire de la recherche, on prive la communauté scientifique de son rôle dans la prospective scientifique et de sa contribution à l'élaboration de la politique scientifique de la France. Plus généralement, on prive le pays de la possibilité de l'élaboration démocratique d'une politique nationale de recherche. Un système centralisé, piloté directement par le ministère, n'est pas seulement une atteinte à la démocratie et à la valorisation de la créativité : c'est la porte ouverte au mandarinat et à la sclérose. Cette politique si elle se réalisait, handicaperait fortement notre pays dans l'avenir.

Nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, de retirer tous les projets de texte portant sur la réforme du système de recherche et de reporter les prochains comités interministériels qui y sont consacrés. De plus, nous vous appelons à tenir compte des résultats du débat national qui s'engage dans les établissements associant l'ensemble de la communauté scientifique et à favoriser sa mise en œuvre. Ce débat, relayé par l'initiative de la Conférence des Présidents de section du Comité National de

la Recherche Scientifique, aborde l'avenir du service public de recherche, son rôle, ses structures, ses moyens, son fonctionnement et ses relations avec les entreprises. En effet, nous ne nous satisfaisons pas du statu quo et attendons de ce débat national qu'il contribue à trouver des avancées positives pour le développement et l'amélioration de notre service public. C'est l'ensemble de la société qui est concerné par ces questions. La recherche publique, sous toutes ses formes, est un enjeu fondamental pour elle ; d'où l'importance d'investir en une recherche forte et dans les emplois qu'elle peut générer.

Nous vous demandons d'ouvrir de véritables négociations avec les organisations syndicales représentatives car les projets de votre gouvernement ne sont pas simplement des ajustements anodins du système de recherche mais des bouleversements qui l'affaibliront durablement.

Les organisations syndicales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

CGT (SNTRS-CGT, CGT-INRA, CGT-INED, SGPO-CGT-ORSTOM, SPINA-CGT-INRETS, CGT-CEE, FERC-SUP-CGT, CGT-CEA, CGT-LCPC)

Collectif Syndical de l'Archéologie (CFDT-CULTURE, SGPA-CGT, UFICT-CGT, SNAC-FO, SNAC-FSU)

Coordination CEA-SACLAY

FEN (SNPTES, SUP'RECHERCHE)

FO (SNPREES-FO, FNEC-FP-FO, UNSENRIC-FO)

FSU (SNAP-FNSP, SNASUB, SNCS, SNESup, SNPCEN)

SGEN-CFDT

SNIRS-CGC

SUD-EDUCATION

FENEC-UNEF-ID

UNEF

NOM Prénom	Laboratoire ou service	Signature

L'INSERM sous la coupe d'Allègre

Le gouvernement a décidé de diriger directement les programmes de recherche en transformant les EPST en simples agences de gestion de personnels et de moyens matériels pour la mise en oeuvre d'orientations décidées uniquement par le « partenaire » entreprise, université, hôpital. Suivant les projets de décret du CNRS, l'organisme ne créerait et ne générerait plus de structures de recherches. Les laboratoires disparaîtraient au profit « d'entités » associées qui ne sont mêmes pas définies par les textes. Les directeurs de ces entités ne seraient plus nommés par les EPST, mais par le « partenaire ».

Pour le gouvernement, la recherche immobilise trop d'argent sur le long terme pour une rentabilité aléatoire. Les financements doivent aller aux recherches susceptibles de donner lieu à des applications à court terme. Les organismes sont accusés d'être trop tournés sur eux-mêmes, de ne pas appliquer la politique du gouvernement. Les chercheurs sont accusés d'être sourds à la société, privilégiés et passésistes. Au nom de la modernisation, le projet du gouvernement, d'inspiration ultralibérale, applique les principes du marché et les valeurs de managers. Les « entités » seraient essentiellement financées par des appels d'offres. Le gouvernement veut la disparition du statut de chercheur en créant dans les EPST des post-doc d'accueil pour ceux qui sont déjà en post doc à l'étranger (système qui va concurrencer le recrutement CR2) et en obligeant les candidats à la Direction de Recherche à une mobilité d'au moins 2 ans en dehors de l'organisme (une telle mesure ne peut qu'entraîner la déstabilisation de toutes les structures de recherche). Et Allègre dans le Monde du 7/11 vient d'en rajouter une louche : « à temps plein 10 ans mais pas plus ! ». Les ITA des EPST seront gérés au niveau des académies avec les IATOS des universités et leur statut à terme sera fondu dans celui des IATOS.

Le DG de l'INSERM saborde l'Institut

Au CNRS, seul le président du CA, A Brézin, est porteur du projet. Le Directeur Général, Mme C Bréchnac, situation rarissime et oh combien significative, est contre.

A l'INSERM, le DG n'a pas d'état d'âme. Il s'est mis au service de son ministre. Dans le N°2 de « La lettre de la Direction Générale », qui a bénéficié d'une diffusion particulièrement large, il vante les objectifs du Comité Interministériel de juillet et place « l'INSERM au cœur du dispositif de la rénovation de la recherche scientifique ». La soumission du DG aux objectifs d'Allègre permet au ministère de faire passer « en douceur » « la réforme » sans que le CTPC et le CA aient été saisis d'un texte modifiant le décret organique. Ainsi la Direction passe des conventions avec les régions et des structures hospitalières (bien entendu sans consulter les CSCRI) pour mettre le potentiel de l'INSERM (sous forme d'Unités mixtes) à la disposition des services hospitaliers. La convention signée entre le Ministère, la CPU, et l'INSERM permet au Ministère, via l'Université, d'imposer sa stratégie à l'Institut. Le président de chaque université aura la haute main sur les créations d'unités mixtes qui devront s'inscrire dans la stratégie de son université. Les Directeurs d'unités seront nommés conjointement par l'Institut et l'Université. L'INSERM n'aura plus la maîtrise de la politique de recherche de ses unités. « Le conseil scientifique », composé d'experts nommés dont chaque unité sera dotée, se substituera aux instances de l'Institut (CS et CSS), c'est la disparition de l'évaluation comparative au niveau national. Ce texte, qui modifie radicalement le fonctionnement de notre organisme, nous est imposé par le ministère et la Direction sans qu'aucune instance n'en ait été saisie. **Ainsi, le DG affaiblit le rôle scientifique de l'Institut.** Il n'est pas étonnant dans ces conditions qu'il refuse de répondre aux multiples demandes d'entrevue des organisations syndicales (SNTRS-CGT, intersyndicale) et du CNAS concernant la dotation budgétaire du CAES.

La désorganisation de l'administration centrale

Depuis que le DG a pris les rennes, nous avons constaté une lente dégradation de l'administration qui a pris un tour dramatique ces derniers mois avec le départ de plusieurs cadres (La responsable du département de l'évaluation et du financement de la recherche, le Directeur des ressources humaines, l'Agent comptable principal, le responsable des marchés public). A ceux qui ne démissionnent pas, il leur est demandé de se trouver une autre affectation.

Le fonctionnement des services centraux s'en ressent. Les dysfonctionnements entre l'administration centrale et les unités se multiplient. La Direction Générale ne cesse de demander des audits sur l'administration, dont le **coût total dépasse les 1 Millions de F.** Et pour aboutir à quoi : à une réforme de l'administration du siège !

Qui dirige l'INSERM : le Ministre ou le DG ? Concernant l'informatique du siège (ordinateurs, codes source des logiciels, fournisseurs etc ... tout est décidé par le Ministère). Concernant la politique d'achat, le Ministère du budget veut imposer un seul fournisseur pour chaque ligne de produit pour toutes les administrations. Allègre approuve, l'INSERM s'aligne. **Notre Direction comme notre Ministère ne défendent pas la recherche.**

La recherche au garde à vous !

La vassalisation de la Direction à l'égard du Ministre concerne aussi la recherche proprement dite. Le SC15 (expertise collective) a eu le grand tort de produire une étude sur l'amiante dont Allègre s'est acharné à empêcher la publication, étude pourtant commanditée par plusieurs ministères. Face au danger d'une expertise collective indépendante du pouvoir politique, le DG de l'INSERM est en train de régler son compte au SC15 : Après avoir décidé la mutation de son Directeur à Bruxelles, le Directeur Général fait pression sur les personnels de ce Service pour qu'ils trouvent une autre affectation d'ici le 31 décembre 1998. L'administration est tellement pressée de clore l'affaire qu'elle propose même des mises à disposition aux chercheurs. Mais aucun document officiel n'a été produit concernant la fermeture du SC15. La technique employée dans ce cas ressemble beaucoup à celle utilisée pour étouffer l'affaire de l'Unité 391 : une fois le Service vidé de ses personnels, le DG n'aura qu'à décider sa fermeture et le CS ne pourra faire autre chose qu'entériner la décision.

Les copains et les coquins !

A l'INSERM vous pouvez impunément falsifier vos résultats sans recourir de sanction, et même mieux, un séjour à l'étranger permettant de vous faire oublier vous est gracieusement offert par la Direction. Le Directeur de l'U 391 avait délibérément falsifié les données de ses expériences concernant le clonage d'un gène impliqué dans les mécanismes d'obésité. Le laboratoire était lié par une convention avec Genset concernant la valorisation de ses recherches. Voilà à quoi peut mener l'obligation de résultats quand la recherche est uniquement dirigée par des motifs économiques. Or le Ministère de la recherche a bloqué toutes les commissions d'enquête, la Direction de l'INSERM de son côté n'a diligenté aucune commission d'enquête et est restée bien silencieuse, pourtant l'organisme était mis en cause. Comme pour le SC15, la Direction a encouragé au départ le personnel du laboratoire et prononcé sa fermeture une fois vidé, mettant le CS devant le fait accompli. Quant au Directeur, non seulement aucune procédure disciplinaire n'a été engagée contre lui, mais sa mise à disposition a été acceptée. Le tandem CI Allègre, CI Griscelli inaugurerait-il l'ère des Bernard Tapie de la Recherche ? Si la Loi sur l'Innovation était votée, elle ne ferait qu'encourager de telles pratiques.

A quoi sert ce Directeur Général ?

Le rôle du Directeur Général est de défendre l'organisme. Le bilan affligeant de l'actuel DG interroge. N'est-il pas maintenu à son poste pour désorganiser l'INSERM et permettre à son Ministre de faire la démonstration que les EPST, cela ne fonctionne pas ? Quelle crédibilité peut avoir le Directeur Général quand on sait que le projet de décret organique modifiant le fonctionnement de l'INSERM est élaboré en dehors de lui ?

Ayant adopté la politique de démolition du système de recherche, il a lié son sort à celui de «la réforme» de son ministre.

L'avenir de l'Institut et de ses recherches dépend uniquement de l'intervention de ses personnels.

Le SNTRS-CGT n'accepte pas cette démolition de notre système de recherche et son bradage aux intérêts privés. Nous défendons une autre conception de la recherche au service de l'intérêt général, fondée sur l'emploi statutaire, sur des organismes de recherche forts, sur des instances représentatives, démocratiques et représentatives des acteurs de la recherche, sur un partenariat équilibré avec les entreprises.

SNTRS-CGT

25 rue de Chevreuse 91400 Orsay

Tel : 0169076013 Fax : 0169075005

E mail : SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

RESULTATS DES ELECTIONS CSS INSERM 1998 :

Pour les **ITA** :

le **SNTRS-CGT**, présent dans **8 CSS sur 8**, obtient **36,4% des voix et 9 élus** (1 élu par CSS plus un 2ème à la CSS8), le **SGEN** est à 44,6% avec 10 élus pour 7 listes, le **SNIRS** à 19% et 5 élus pour 6 listes.

Ce score est à comparer aux **CSS de 1990** plutôt qu'aux CSS de 1994 :

en effet, en **1994**, le **SGEN** n'avait présenté que 4 listes sur 11 CSS (21,8% et 5 élus) et le **SNTRS présentait 10 listes** ce qui nous avait donné une majorité d'élus (**18 élus sur 33**) et **49,5%** des voix ! le **SNIRS** avait obtenu 28,7% des voix et 10 élus pour 8 listes.

En **1990**, sur 10 CSS, le **SGEN** avait 8 listes (42,6% et 9 élus) soit le même nombre de listes que le **SNTRS (35,7% et 10 élus)**. Le **SNIRS** avait 19,6% et 7 élus pour 7 listes. Il y avait aussi 2 listes de la **CFTC** (9,5% et 3 élus) et 1 liste "indépendants" (3,4% et 1 élu).

Au total on peut admettre une **stabilité** des positions en ITA (98-90).

Pour les **Chercheurs** :

La nouveauté c'est l'élection d'une **élue SNTRS-CGT à la CSS 5** ! (l'**USCA** avait déjà eu un élu en 1990)

Sur les **2 CSS en collège B1 (CR)** où le **SNTRS** avait une liste : on fait respectivement **14% (CSS 1)** et **13% (CSS 5) des voix**. On loupe même 1 élu à la CSS1 pour 2 voix sur le **SNIRS** !

Pour la liste en **collège A1 (DR)** à la CSS2 (un début !!) on a eu que **2 voix** mais je continue de penser qu'il fallait le faire pour indiquer que la **CGT** est présente même chez les **Directeurs de Recherches** !

Jean **KISTER**

Le nom des 10 élus SNTRS est confirmé par le bureau des élections le 9/12/98.

CHERCHEURS	Inscrits	Volants	Exprimés	SGEN-CFDT	SNCS-FSU	Indépendant	SNTRS-CGT
collège A1 (DR)	232	150	145	32	60	51	2
CSS 2		64,66	22,07	41,38	35,17	1,38	
		Nombre Elus (3 sièges)	(1)	(2)	(1)	(0)	
collège B1 (CR)	175	93	93	34	47	12	
CSS 5		53,14	36,56	50,54	12,90		
		Nombre Elus (4 sièges)	(1)	(2)	(1)	(1)	
collège B1 (CR)	190	118	114	34	46	18	
CSS 1		62,11	29,82	40,35	15,79	14,04	
		Nombre Elus (4 sièges)	(1)	(2)	(1)	(0)	

Françoise COURTIN

ITA (collège C)	Inscrits	Volants	Exprimés	SGEN-CFDT	SNIRS-CGC	SNTRS-CGT
CSS 1	492	303	288	164	53	71
		61,59	56,94	18,40	24,65	
		Nombre Elus (3 sièges)	(2)	(0)	(1)	
CSS 2	570	280	274	134	52	88
		49,12	48,91	18,98	32,12	
		Nombre Elus (3 sièges)	(1)	(1)	(1)	
CSS 3	479	248	245	105	48	92
		51,77	42,86	19,59	37,55	
		Nombre Elus (3 sièges)	(1)	(1)	(1)	
CSS 4	423	231	207	76	61	70
		54,61	36,71	29,47	33,82	
		Nombre Elus (3 sièges)	(1)	(1)	(1)	
CSS 5	385	198	192	104	88	88
		51,43	54,17	45,83		
		Nombre Elus (3 sièges)	(2)	(1)	(1)	
CSS 6	379	217	217	97	42	78
		57,26	44,70	19,35	35,94	
		Nombre Elus (3 sièges)	(1)	(1)	(1)	
CSS 7	367	194	184	109	75	75
		52,86	59,24	40,76		
		Nombre Elus (3 sièges)	(2)	(1)	(1)	
CSS 8	338	170	162	80	82	82
		50,30	49,38	50,62		
		Nombre Elus (3 sièges)	(1)	(1)	(2)	

François FAVIER

Corine POTIN

Michèle LONGUET

Mohamad ARZI

Jacques KANIEWSKI

Annie MICHAUD

David MAILLARD

Françoise MUZEAU
Jean-Luc GODELIER

ITA (collège C)	Inscrits	Volants	Exprimés	SGEN-CFDT	SNIRS-CGC	SNTRS-CGT
1998						
TOTAL	3433	1841	1769	789	336	644
ITA		53,63	44,60	18,99	36,40	
		Total Elus (24 sièges - 8 CSS)	(10)	(5)	(9)	(8 listes)

ITA (collège C)	Inscrits	Volants	Exprimés	SGEN-CFDT	SNIRS-CGC	SNTRS-CGT
1994						
TOTAL	3450	1683	1585	345	455	785
ITA		48,78	21,77	28,71	49,53	
		Total Elus (33 sièges - 11 CSS)	(5)	(10)	(18)	(10 listes)

ITA (collège C)	Inscrits	Volants	Exprimés	SGEN-CFDT	SNIRS-CGC	SNTRS-CGT	CFTC	Indépendant
1990								
TOTAL	3392		1606	684	314	574	152	55
ITA			42,59	9	19,55	35,74	9,46	3,42
		Total Elus (30 sièges - 10 CSS)	(8 listes)	(7)	(10)	(3)	(1)	(1)
			(8 listes)	(7 listes)	(8 listes)	(2 listes)	(1 liste)	

Elections CSCRI INSERM 1998
Candidatures SNTRS-CGT

CSCRI PARIS V (Necker, Cochin, St Vincent de Paul, Paris V(Pharmacie), St Anne, CNTS, Saints Pères, Rue Wilhem)

Collège 3 ITA (6 noms minimum, 4 élus) : 1 seule liste (SNTRS-CGT)

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) SCEMANA-CELISET	Chantal	SAR	U158	Necker	OUI
2) COLLET-MOEZ	Marie-José	TCN	U158	Necker	OUI
3) KLINGBERG	Sylvia	IE2	U158	Necker	OUI
4) LOPA PAUL	Patrice	AJT	U363	Cochin	OUI
5) LONGUET	Michèle	IR2	CJF97	Cochin	OUI
6) ELOY	Laure	AI	U25	Necker	OUI

CSCRI PARIS VI (Pitié-Salpêtrière, St Antoine, Tenon, Cordeliers, Hôtel Dieu, Broussais, Fer à Moulin)

Collège 3 ITA (6 noms minimum, 4 élus) : 1 seule liste (SNTRS-CGT)

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) LABAT	Carlos	TCN	U337	Broussais	OUI
2) GRON	Alain	IR2	U494	Pitié	OUI
3) BAZIN	Jean-Pierre	IR1	U494	Pitié	OUI
4) ANREANI	Joseph	TCE	ADRI3	Pitié	OUI
5) DEGIOANNINI	Valérie	SAR	U465	Cordeliers	OUI
6) PECHE	Marcel	AGT	U430	Broussais	OUI

CSCRI PARIS VII (Bichat, Beaujon, Lariboisière, St Louis, Jussieu, Longchamp, Robert Debré, Fernand Widal, CERMES, Le Vésinet)

Collège 3 ITA (6 noms minimum, 4 élus) : 1 seule liste (SNTRS-CGT)

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) DELAUTIER	Danièle	TCS	U327	Bichat	OUI
2) KOROBAEFF	Myriam	IE2	U408	Bichat	OUI
3) RISEDE	Patricia	TCN	U26	Widal	OUI
4) DUFOUR	Pascale	SAR	U408	Bichat	OUI
5) MIGLIERINA	Marie-Thérèse	IE1	CNRS	Jussieu	OUI
6) FONT	Marie-Pierre	IE2	U462	St Louis	OUI

CSCRI PARIS XII

(Créteil, Saint Maurice, Pasteur, Institut Curie, ENS, Collège de France, Muséum, Guadeloupe)

Collège 3 ITA (6 noms minimum, 4 élus) : 1 seule liste (SNTRS-CGT)

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) COURTALON	Annie	SC15	SC15	Créteil	OUI
2) MASSE	Jean-Marc	TR	U474	Créteil	NON
3) ADUBEIRO	Sylvaine	AJT	U99	Créteil	OUI
4) WANSTOCK	Frida	AI	ADR XII	Créteil	OUI
5) MICHAUD	Annie	IE1	U36	Col. France	OUI
6) MARTIN-HARDY	Philippe	AJT	U294	Inst. Curie	OUI

CSCRI PARIS XI (Bicêtre, Villejuif (IGR, Paul Brousse, Chatenay-Malahry, Orsay, Clamart, Palaiseau)

Collège 3 ITA (6 noms minimum, 4 élus) : 1 seule liste (SNTRS-CGT)

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) BILLARD	Martine	IE2	U268	Villejuif	NON
2) YAMADA	Noëlle	TCE	U451	Palaiseau	OUI
3) RAMAUGE	Martine	TCE	U488	K-Bicêtre	OUI
4) JOBERT	Antoinette	AI	U334	Orsay	NON
5) KANIEWSKI	Jacques	AI	U486	Chatenay	OUI
6) CHAVANNE	Josiane	AI	SC5	Villejuif	OUI

Collège 1 Chercheurs (6 noms minimum, 4 élus) :

2 listes (SNTRS-CGT et SNCS-FSU)

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) MERCIER	Gilles	CR1	U488	K-Bicêtre	OUI
2) PIERRE	Josiane	DR2	U408	Chatenay	OUI
3) DESCHATRETTE	Jean	CR1	U347	K-Bicêtre	OUI
4) COURTIN	Françoise	CR1	U488	K-Bicêtre	OUI
5) PIERRE	Michel	DR2	U488	K-Bicêtre	OUI
6) LENNON	Ana-Maria	CR2	U488	K-Bicêtre	NON

CSCRI Rhône Alpes (ADR Lyon)

Collège 3 ITA (6 noms minimum, 4 élus) : ? liste (SNTRS-CGT)

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) BAILLY	Gilles	IR1	U280	Lyon	OUI
2) TREPPIER	Catherine	SAR	U238	Grenoble	OUI
3) ARZI	Mohamad	IR2	U94	Lyon	OUI
4) SOULLIER	Michèle	SAR	U94	Lyon	OUI
5) MUTIN	Mireille	IE1	ENS	Lyon	OUI
6) GAILLARD	Isabelle	TCN	U244	Grenoble	OUI

CSCRI PACA (ADR Marseille)

Collège 3 ITA (6 noms minimum, 4 élus) :

2 listes (SNTRS-CGT et SGEN-CFDT)

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) MICHEL	Robert	IE1	U315	Marseille	OUI
2) BEZIERS DE LA FOSSE	Corine	TR	U136	Marseille	OUI
3) LECOCQ	Eric	TR	U119	Marseille	NON
4) LEONARDI	Jeanine	IE	U476	Marseille	NON
5) CONTE	Jean-Charles	AI	U136	Marseille	NON
6) MICHEL	Danièle	SAR	U315	Marseille	NON

CSCRI Languedoc-Roussillon (ADR Montpellier)

Collège 3 ITA (6 noms minimum, 4 élus) :

3 listes (SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNIRS)

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) DEVILLIERS	René	IE1	IFR56	Montpellier	OUI
2) FAVIER	François	IR1	U500	Montpellier	OUI
3) TADJOU	Ibrahim	IE2	U390	Montpellier	OUI
4) SIMEONI	Jacqueline	AJT	CCIFE	Montpellier	OUI
5) SEYER	René	IR1	CCIFE	Montpellier	OUI
6) HUET	Jocelyne	SAR	CNRS	Montpellier	OUI

CSCRI Midi-Pyrénées(ADR Toulouse)

Collège 3 ITA (6 noms minimum, 4 élus) :

2 listes (SNTRS-CGT et SGEN-CFDT)

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) LAGRANGE	Dominique	AI	U395	Toulouse	OUI
2) ESTEVE	Jean-Pierre	IR1	U151	Toulouse	OUI
3) CHINESTRA	Patrick	TCN	U397	Toulouse	OUI
4) ALLOING	Sylvie	IE2	ADR4	Toulouse	OUI
5) GENSAUD	Marie-Claire	TCN	U397	Toulouse	OUI
6) GUIRAUD	Martine	TCE	U395	Toulouse	OUI

CSCRI Grand Ouest (ADR Bordeaux)

(Centre, Pays de Loire, Bretagne, Auvergne)

Collège 3 ITA (6 noms minimum, 4 élus) :

1 seule liste « SNTRS-CGT et Indépendants »

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) ROBERT	Patrick	AI	CJF97-08	Angers	OUI
2) JEHENNE	Guillaume	IE2	CR98-03	Rennes	NON
3) FURON	Marie-Christine	AJT	U316	Tours	OUI
4) HIVONNAIT	Stéphanee	AJT	U463	Nantes	NON
5) MANOUKIAN	Léna	SAR	CJF97-08	Angers	NON
6) RAUCH	Michel	IE	U435	Rennes	OUI

CSCRI Nord (ADR Lille)

Collège 3 ITA (6 noms minimum, 4 élus) : 1 seule liste (SNTRS-CGT)

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) LIBOURAUX	Chantal	AAR	ADR7	Lille	OUI
2) RICHER	Colette	IE1	U377	Lille	OUI
3) MORTUAIRE	Marlène	TCN	U42	Lille	OUI
4) DUPIRE	Marie-Joelle	TR	U422	Lille	NON
5) MOSTAERT	Arlette	SAR	U124	Lille	OUI
6) HERNO	Jostane	TCE	CNRS	Lille	OUI

CSCRI Alsace (ADR Strasbourg)

Collège 3 ITA (6 noms minimum, 4 élus) :
? liste « INSERM 2000 soutenue par le SNTRS-CGT »

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) BIEGEL	Josiane	AAR2	ADR16	Strasbourg	NON
2) SCHMUTZ	Marc	IR2	U184	Strasbourg	NON
3) PARENTIN	Elisabeth	SARN	ADR16	Strasbourg	NON
4) DIRRIG-GROSCH	Sylvie	TRN	U338	Strasbourg	NON
5) GARNIER	Jean-Marie	IR2	U184	Strasbourg	NON
6) NULLANS	Gérard	IE2	U338	Strasbourg	OUI

CSCRI Est (ADR Strasbourg)

(Bourgogne, Champagne-Ardennes, Franche-Comté, Lorraine)

Collège 3 ITA (6 noms minimum, 4 élus) : ? liste (SNTRS-CGT)

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site	Adhérent
1) LOREAU	Nadine	IRI	CJF	Dijon	OUI
2) KAPLAN	Hervé	IE1	U314	Reims	OUI
3) KOZIEL-VIGNERON	Violette	TCE	U272	Nancy	OUI
4) BERNARD	Gabrielle	TCS	ETS	Besançon	OUI
5) BENALI-CHAVERLAT	Annie	TCN	U314	Besançon	NON
6) BURLET	Henriette	TCN	U244	Reims	NON

CSCRI Aquitaine (ADR Bordeaux)

(Aquitaine, Poitou-Charentes)

Pas de liste SNTRS-CGT

CSCRI Normandie (ADR Lille)

(Basse et Haute Normandie, Picardie)

Pas de liste SNTRS-CGT

APPEL A CANDIDATURES

1) *Pour le Conseil Scientifique INSERM :*

Collège C (ITA), Collège B1 (CR) et Collège A1 (DR)

2) *Pour le CNAS du CAES (liste unique ITA – Chercheurs)*

Envoyer vos coordonnées
à Jean KISTER :

INSERM U473
84 rue du Général Leclerc
94276 LE KREMLIN BICETRE CEDEX
FRANCE

Tel : (33) 1 46 70 89 89

Fax : (33) 1 46 70 64 46

E-mail : kister@kb.inserm.fr

AVANT le 10 JANVIER 1999

(pour le prochain Bureau INSERM du Jeudi 14 Janvier)

RAPPEL :

**Prochaine CE INSERM
le VENDREDI 22 Janvier**

Avec VOTE sur les candidatures CS et CAES ainsi que sur les professions de foi.

PRESENCE DE TOUS INDISPENSABLE !

Compte rendu du CTPC du 19 novembre 1998

La convocation était parvenue réglementairement 15 jours avant la date du CTPC mais sans ordre du jour, ni texte ! Ceux-ci étant parvenus 3 jours avant la date de la réunion.

Tous les représentants des personnels ont refusé de voter, prétextes invoqués : nous n'avions pu préparer la réunion et avoir un mandat de nos organisations syndicales, donc manquement à la démocratie ; incompréhension des motifs maintenant un CTPC sur un thème tellement mineur alors qu'on est en train de restructurer l'ensemble de la recherche publique...

Le Directeur Général a prétendu que c'était un « prétexte » pour avoir l'occasion de développer « sa » vision de la mise en œuvre de « la » politique de recherche.

Le texte proposé à l'ordre du jour concernait la modification d'un département de la Direction Générale qui consiste à séparer l'évaluation et le financement de la recherche. Il y aura donc dorénavant un « service de l'évaluation » directement rattaché au Directeur Général et la « Direction du financement et de la logistique de la recherche ». Lorsque Monsieur LAZAR, ancien Directeur Général, avait réuni l'évaluation et le financement sous la responsabilité de Mme SEVIN, nous avons voté contre cette concentration de pouvoir. La cohérence fait que nous sommes pour la séparation qui était proposée. Si nous n'avions pas refusé de voter nous aurions voté pour, comme les autres organisations syndicales probablement.

Le DG a développé longuement sa stratégie à venir en prévenant qu'il « affinerait » voire infléchirait certaines choses au fur et à mesure qu'il présenterait sa stratégie devant le CA, devant les DU lors de la réunion annuelle des Directeurs. Je vais essayer d'extraire les grandes lignes de ce discours.

Ouverture, partenariat et mixité avec les Universités aussi bien des équipes que des unités, l'évaluation restant nationale et comparative (20 équipes mixtes sur 114 demandes répondaient à nos missions). Pour la formation par la Recherche - écoles doctorales DEA, nous devons participer plus activement. La politique régionale doit se faire avec l'Université. Après les élections, il y aura une réunion des présidents pour les informer de cette politique qu'ils auront à mettre en œuvre.

La politique de site sera définie par un comité de concertation (ou décoordination) de la recherche dans lequel les directeurs du site seront membres de droit avec des représentants des CSCRI.

Problème d'éthique : il crée un comité de l'intégrité scientifique et de la déontologie avec à sa tête Martine BENJNER qui s'entourera de 3 ou 4 personnalités et avec un correspondant par région (modèle USA !). Il pense créer un nouveau comité d'éthique INSERM, l'autre étant devenu national !

Dans le domaine Prospective - veille scientifique et stratégique, le rapport des intercommissions sera publié : les CSS et CS qui élaborent la prospective tous les 4 ans c'est insuffisant.

Lettre de cadrage pour la préparation du budget, le CIRST va avoir prochainement sa 3^{ème} réunion sur les priorités de la recherche. Pour lui, c'est comprendre et soigner les maladies donc physiologie et pathologie humaine et santé publique ; il faut collaborer avec le CNRS qui est impliqué aussi dans ces domaines et plus loin. Le CEA et l'INRA, mais il faut rester maître de notre avenir scientifique.

Pour la thérapeutique, il doit y avoir une évaluation : il est question d'une agence de la sécurité sanitaire.

La santé publique doit avoir 3 orientations :

- 1) épidémiologie chimique
- 2) épidémiologie non chimique
- 3) services de la société où il faut s'unir avec le CNRS car nous sommes très « pauvres ».

Europe et valorisation

Le département de la valorisation a besoin d'être renforcé par un réseau régional (1 par AD + CSCRI), l'accompagnement à la création d'entreprise est l'objet d'une réflexion en cours.

Pour mieux appréhender et se servir du 5^{ème} plan recherche pour l'Europe, il faut aussi un correspondant Europe par CSCRI ou par région.

Après cet exposé, les différentes interventions et les réponses sont revenues sur les thèmes en faisant la part des risques :

- sur les blocages en germe dans les CHU avec les responsables hospitaliers sur les plateaux techniques,
- sur la possibilité d'édition de guides pour les bonnes pratiques de labo comme il y en a pour l'hygiène et la sécurité,
- sur un audit général pour évaluer les procédures avec un auditeur qui serait un scientifique avec un administratif qui pourrait être un ancien ADR,
- sur le contrat quadriennal que l'INSERM signera probablement en 2000 avec le Ministère.

Pour en revenir au texte proposant la modification du département , il y a eu beaucoup d'échanges autour des critères d'évaluation d'une part et d'autres part les moyens donc le budget et les personnels.

Pour l'évaluation, la Direction Générale pense adjoindre un « pro » de l'évaluation, il paraît que cela s'appelle un qualicien, au service de l'évaluation.

En questions diverses, nous avons appris que l'impact de la pétition sur les marchés qui a recueilli plus de 2000 signatures n'est pas nul car il semble que le Ministère des finances laisse entrevoir une ouverture possible.

Compte rendu du C.A. de l'INSERM du 10 décembre 1998

L'ordre du jour était tellement chargé qu'il était prévisible qu'il ne pourrait être accompli dans le temps imparti si on voulait un examen et des discussions sérieuses. Au début, le DG nous a présenté et commenté la lettre de cadrage du Ministre chargée de fixer les grandes orientations de l'organisme :

- 1) Recherche clinique qu'ils réduisent aux essais thérapeutiques qui seront eux aussi certainement réduits aux essais et à la valorisation de nouvelles molécules, c'est à dire en aval des industriels.
- 2) (Re)-développement de l'imagerie médicale après l'avoir cassée pour le seul bénéfice des industriels américains.
- 3) Développer les recherches en physiologie et en physiopathologie bien sûr en liaison avec les mondes HU et Hospitaliers. A notre demande, le DG a accepté de nous diffuser cette lettre.

Nous avons ensuite examiné le budget 1999 qui est en progression globale de 3,5%. Il prévoit la création de 37 nouveaux postes de chercheurs et 7 postes d'ITA. C'est un des plus mauvais budgets pour les personnels : pas de recrutements (ou presque) ce qui veut dire pas de promotions et l'accentuation des blocages de carrières (le DG regrette profondément !!!) mais nous avons bien la confirmation que notre Ministre (de "gôche") considère les ITA sous un angle instrumental et s'en fout complètement.

Nous avons refusé de voter un tel budget digne de la droite la plus rétrograde.

Autres points à mentionner : adoption de la décision modificatrice n°3, séparation de nouveau du financement (dans un département) et de la valorisation c'est la recherche (dans un service, donc plus facile à supprimer).

On nous a aussi annoncé la naissance d'une société « INSERM transièrt » pour aider à la création d'entreprises, ainsi que d'un comité de déontologie de la publication et de lutte contre la fraude scientifique. Le départ du comité national d'éthique amène l'INSERM à mettre en place son propre comité d'éthique.

Daniel HENZEL (élu SNTRS CGT au CA INSERM)

Compte-rendu de la Commission formation de L'INSERM du 30/11/1998.

L'ordre du jour concernait le plan formation pour l'année 1999 pour lequel le budget n'est pas connu de façon officielle (il devrait être connu le 12 décembre), cependant le Directeur Général nous a fait passer le message suivant : il sera en tout point identique à celui de l'année précédente c'est à dire environ 2,2% de la masse salariale soit pratiquement la moitié de ce qui est prévu par l'accord cadre de février 1996 qui préconisait 3,8%. Le ministère du budget ayant fait remarquer à la Direction que les formations scientifiques ne représentaient que 21% des dépenses alors que les formations informatiques atteignent 33%, le mode de calcul a été changé puisque dorénavant sera intégrée au coût des formations scientifiques la rémunération des intervenants INSERM non comptabilisée jusqu'à présent.

Concernant les formations à proprement dites, la seule nouveauté digne de ce nom est la mise en place d'une formation à l'éthique biomédicale et à l'histoire des Sciences pour laquelle Mme Chamak est intervenue. Le titre provisoire de cette formation : La recherche médicale au 21^{ème} siècle : quelle éthique ?

Autres nouveautés : Le transfert des Ateliers INSERM qui aurait tendance à se généraliser. Au vu de l'expérience de celui de l'apoptose, on remarque que le public de ce stage de formation était uniquement constitué de chercheurs. N'assistons-nous pas à ce niveau à une dérive élitiste de la formation permanente ?

Autre sujet de discussion sur une initiative du Directeur Général : La formation pour optimiser et valoriser la qualification des ingénieurs (Stage dans les grandes écoles d'ingénieurs). Le public concerné est celui des ingénieurs de recherche. Les divers membres de la Commission se sont posés la question du bien fondé de ce type de formation :

S'agit-il de former des ingénieurs multidisciplinaires qui auraient pour rôle la gestion des plateaux techniques des IFR ?

Qualification (ceci signifie non diplômante) : il s'agirait d'une formation longue non sanctionnée par un diplôme. Quel intérêt pour les personnes ? Comment serait valorisée cette formation ?

Enfin, le ministère a reproché aux grandes écoles une absence de formation à la recherche, donc où est le bien fondé de ce type d'action ?

Cependant s'il était possible d'obtenir une formation diplômante, la contre partie en matière de revalorisation de la carrière d'ingénieur de recherche (IR) est-elle prévue ? N'est-ce pas une façon d'inciter les IR à quitter l'institut ?

Pour clore ce sujet, la commission formation montre de nombreuses réserves pour cette action qui semble non mûre.

Concernant les autres nouveautés, on note l'apparition d'une formation à l'Euro, les marchés publics, des formations plus destinées aux chercheurs : communication sur des sujets sensibles, gestion des situations de crises.

En conclusion, le Plan Formation 1999 est adopté avec quelques réserves concernant le projet de formation consistant à valoriser et optimiser la qualification des Ingénieurs.

Patrick Robert
Président de la Commission formation de l'INSERM.

LETTRE-OUVERTE à Monsieur Claude GRISCELLI
adressée à la presse sous forme de communiqué

cgt
SNTRS

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

Téléphone 01 69 07 60 13
Télécopie 01 69 07 50 05
Courrier Electr. SNTRS-CGT-BN@sntsr.u-psud.fr

SECTION NATIONALE INSERM

Paris le 24 novembre 1998.

Monsieur Claude Griscelli
Directeur Général de l'INSERM
INSERM
101, rue de Tolbiac
75654 Paris Cedex 13

Monsieur le Directeur Général,

Nous venons d'apprendre qu'un projet d'expertise collective sur « risques génétiques et travail » était sur le point d'être signé entre l'INSERM et l'INRS. Ce thème de recherche, introduit l'an dernier dans le programme de l'INRS, a suscité de très nombreuses protestations : de la part de deux organisations syndicales (CGT et CGC), qui ont voté au Conseil d'Administration contre l'introduction de cet axe de recherche à l'INRS; de la part des syndicats de médecins du travail, et des associations concernées par les rapports entre santé et travail (ALERT, Association Santé et Médecine du Travail).

Le but de ces travaux de recherche est « l'identification des personnes à risque », ce qui conduit, d'une part, à une stratégie de sélection à l'embauche et par conséquent à l'inutilité concomitante de mesures de prévention pour les autres; et d'autre part, à la remise en cause de la reconnaissance des maladies professionnelles pour les personnes exposées à un risque auquel elles seraient génétiquement sensibles. Le Code du Travail interdit la discrimination pour des motifs de santé. Or c'est directement sur une médecine « prédictive » que débouche un tel programme de recherche.

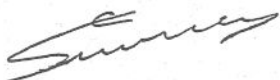
L'INRS est un institut financé par les crédits de prévention de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Le choix de priorités de cet Institut en matière de recherches a une portée sociale immédiate dans le champ de la santé au travail. L'INSERM peut-il se prêter au jeu de l'alibi scientifique de travaux dont les applications sont d'ores et déjà exclusivement orientées vers la sélection des salariés?

Plusieurs « affaires » récentes ont mis en question la crédibilité de l'INRS en matière de recherche : non seulement celle de l'amiante, mais aussi le cas de licenciement abusif d'un chercheur qui avait eu le tort de s'intéresser de trop près au caractère cancérogène des éthers de glycol⁰. Plus récemment l'INRS a été accusé d'avoir occulté une partie des résultats d'enquêtes épidémiologiques concernant les risques associés à l'aluminium.

En faisant appel à l'INSERM pour asseoir la légitimité de ce programme qui vise à la sélection génétique des travailleurs, l'INRS entend se redonner une crédibilité scientifique tout en transférant ses orientations de recherche vers le domaine génétique plutôt que vers la maîtrise des risques au travail.

L'INSERM peut-il accepter de se prêter au jeu de la sélection génétique des salariés? Le SNTRS-CGT proteste publiquement contre ce qui pourrait être une complicité de l'INSERM dans une stratégie de sélection par la santé à l'emploi. Le syndicat demande l'abandon de ce projet d'expertise collective et déclare qu'il s'attachera à faire connaître activement son désaccord auprès de toutes les organisations et institutions concernées, à l'intérieur et en dehors du milieu.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération.


Pour le Bureau du SNTRS-CGT
Section Nationale INSERM
Jean-Pierre Bazin

⁰ Dans le procès intenté par ce salarié pour licenciement abusif, l'INRS a été condamnée (Santé et Travail N°25, 1998).